

Volonté irréfléchie de démantèlement ?

Rémy Meury (CS-POP)

Des mises au concours récentes font craindre que le Gouvernement ait décidé de répondre favorablement aux injonctions d'une majorité du Parlement qui rêve de voir le service public jurassien être démantelé afin de maintenir les cadeaux fiscaux que cette majorité, notamment, a imposés pour les nantis qu'elle défend.

Prenons l'exemple du Service de la population.

Après 16 mois d'attente, le poste de Chef-fe du Service de la population a enfin été mis au concours. L'annonce a paru dans le Journal officiel du 14 octobre 2021. Première surprise, le taux d'activité prévu sera désormais de 70 à 80%.

Dans le Journal officiel du 18 novembre 2021, deux autres postes ont été mis au concours dans ce service. Le premier est celui de responsable du bureau de l'intégration, déclassé en collaborateur-trice scientifique I, faisant passer ce poste dans l'échelle de traitements de la classe 20 à la classe 16. Au passage, on réduit le taux d'activité de 10%.

Le second poste mis au concours se voit attribuer la fonction de collaborateur-trice administratif-ve IIIa, à 60%, en classe 9, en CDD de deux ans. Cette fonction, dont les tâches ne semblent pas fondamentalement modifiées, était auparavant assumée par une collaboratrice scientifique colloquée en classe 16, et bénéficiant d'un taux d'activité de 80%.

Ainsi, en deux temps et trois mises au concours, le Gouvernement réduit d'au moins 50% les temps de travail cumulés pour ces trois fonctions et réalise une opération juteuse en réduction de traitements sur les deux postes en lien avec l'intégration.

Ces constatations inquiétantes appellent les questions suivantes au Gouvernement :

1.

a) Durant les 16 mois qu'a duré la vacance au poste de Chef-fe de service de la population, comment a été organisé à l'interne son remplacement ?

b) Une reconnaissance salariale a-t-elle été accordée aux personnes ayant assuré des tâches supplémentaires ?

c) Des heures supplémentaires se sont-elles accumulées dans ce service ?

2.

a) Quelle réflexion a été menée par le Gouvernement pour proposer une réduction aussi importante des taux d'activité des trois postes concernés ?

b) Comment le Gouvernement explique-t-il la dévalorisation, par leur déclasserement salarial, des postes en lien avec l'intégration ?

c) Plus précisément, quelles tâches assumées aujourd'hui seront abandonnées par le bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme ?

3.

a) L'anticipation manifeste en l'occurrence sur la réflexion qui devrait être menée au sein de la CGF relative aux tâches et au fonctionnement de l'Etat, doit-elle être comprise comme une simplicité objective du Gouvernement avec celles et ceux qui appellent de leurs vœux un démantèlement du service public jurassien ?

b) Le Gouvernement, par ce type de décision, cherche-t-il à les encourager à poursuivre dans cette voie ?

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 24 novembre 2021

Documents annexés

- Interpellation - Service population.pdf



Volonté irréfléchie de démantèlement ?

Des mises au concours récentes font craindre que le Gouvernement ait décidé de répondre favorablement aux injonctions d'une majorité du Parlement qui rêve de voir le service public jurassien être démantelé afin de maintenir les cadeaux fiscaux que cette majorité, notamment, a imposés pour les nantis qu'elle défend.

Prenons l'exemple du Service de la population.

Après 16 mois d'attente, le poste de Chef·fe du Service de la population a enfin été mis au concours. L'annonce a paru dans le Journal officiel du 14 octobre 2021. Première surprise, le taux d'activité prévu sera désormais de 70 à 80%.

Dans le Journal officiel du 18 novembre 2021, deux autres postes ont été mis au concours dans ce service. Le premier est celui de responsable du bureau de l'intégration, déclassé en collaborateur·trice scientifique I, faisant passer ce poste dans l'échelle de traitements de la classe 20 à la classe 16. Au passage, on réduit le taux d'activité de 10%.

Le second poste mis au concours se voit attribuer la fonction de collaborateur·trice administratif·ve IIIa, à 60%, en classe 9, en CDD de deux ans. Cette fonction, dont les tâches ne semblent pas fondamentalement modifiées, était auparavant assumée par une collaboratrice scientifique colloquée en classe 16, et bénéficiant d'un taux d'activité de 80%.

Ainsi, en deux temps et trois mises au concours, le Gouvernement réduit d'au moins 50% les temps de travail cumulés pour ces trois fonctions et réalise une opération juteuse en réduction de traitements sur les deux postes en lien avec l'intégration.

Ces constatations inquiétantes appellent les questions suivantes au Gouvernement :

1. **a) Durant les 16 mois qu'a duré la vacance au poste de Chef·fe de service de la population, comment a été organisé à l'interne son remplacement ?**
 - b) Une reconnaissance salariale a-t-elle été accordée aux personnes ayant assuré des tâches supplémentaires ?**
 - c) Des heures supplémentaires se sont-elles accumulées dans ce service ?**
 - d) Des absences plus nombreuses que d'habitude ont-elles été constatées dans ce service durant les 16 mois en question ?**
2. **a) Quelle réflexion a été menée par le Gouvernement pour proposer une réduction aussi importante des taux d'activité des trois postes concernés ?**
 - b) Comment le Gouvernement explique-t-il la dévalorisation, par leur déclassement salarial, des postes en lien avec l'intégration ?**
 - c) Plus précisément, quelles tâches assumées aujourd'hui seront abandonnées par le bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme ?**

3. a) L'anticipation manifeste en l'occurrence sur la réflexion qui devrait être menée au sein de la CGF relative aux tâches et au fonctionnement de l'État, doit-elle être comprise comme une complicité objective du Gouvernement avec celles et ceux qui appellent de leurs vœux un démantèlement du service public jurassien ?

b) Le Gouvernement, par ce type de décision, cherche-t-il à les encourager à poursuivre dans cette voie ?

Delémont, le 24 novembre 2021

Groupe Vert-es et CS-POP
Rémy Meury



Cosignataires :



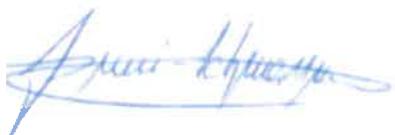
Christelle Baconat



Philippe Bassin



Raphaël Breuleux



Sonia Burri-Schmassmann



Ivan Godat



Pauline Godat



Baptiste Laville



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Christophe Schaffter



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla